

PROCES VERBAL

De l'installation du Conseil Municipal

Et l'élection d'un Maire et de quatre adjoints

L'an deux mille **quatorze** , le **quatre du mois d'Avril**

à **dix huit** heures **trente** minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de **LABARDE**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

| | | |
|-------------------|-------------------|---------------------|
| ALLARD Marielle | LEFOLL Frédéric | PILONORD Gil |
| ALLARD Jordan | DESTRIAN Claude | ANTOINE Dominique |
| LEGALLAIS Vincent | FONMARTY Matthieu | DESCOUZERES Laurent |
| FABRI Emmanuel | BARES Yohann | CHEVALORE Emily |
| TROQUEREAU Sophie | LIAUBET Dominique | DUPUY Evelyne |

1. Installation des conseillers municipaux ¹

La séance a été ouverte sous la présidence de **Madame MONNEREAU Liliane**, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

Monsieur LEGALLAIS Vincent a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Absents :

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **quinze** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie².

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : **MM BARES Yoann, PILONORD Gil**

¹ Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

² Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 13
- e. Majorité absolue ³ 8

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|---------------|
| | En chiffres | |
| FONMARTY Matthieu | 13 | treize |
| | | |
| | | |

2.5. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur FONMARTY Matthieu a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de **Monsieur FONMARTY Matthieu** élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit **quatre** adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **quatre** adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **quatre** le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 13

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

e. Majorité absolue ⁴ 8

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|---------------|
| | En chiffres | |
| PILONORD Gil | 13 | treize |
| | | |
| | | |

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Monsieur **PILONORD Gil** a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 13
- e. Majorité absolue ⁴ 8

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|---------------|
| | En chiffres | |
| LIAUBET Dominique | 13 | treize |
| | | |
| | | |

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Monsieur **LIAUBET Dominique** a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 13
- e. Majorité absolue ⁴ 8

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|---------------|
| | En chiffres | |
| DUPUY Evelyne | 13 | treize |
| | | |

.....

.....

.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Madame DUPUY Evelyne a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième adjoint

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **15**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... **2**
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c] **13**
- e. Majorité absolue ⁴ **8**

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| DESTRIAN Claude | 13 | treize |
| | | |
| | | |

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

Monsieur DESTRIAN Claude a été proclamé(e) quatrième adjoint et immédiatement installé(e).

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, **le 04 Avril 2014, à dix-huit heures, cinquante-neuf minutes**